




Guide d'utilisation Comment s'inscrire sur Mon Compte Formation ?



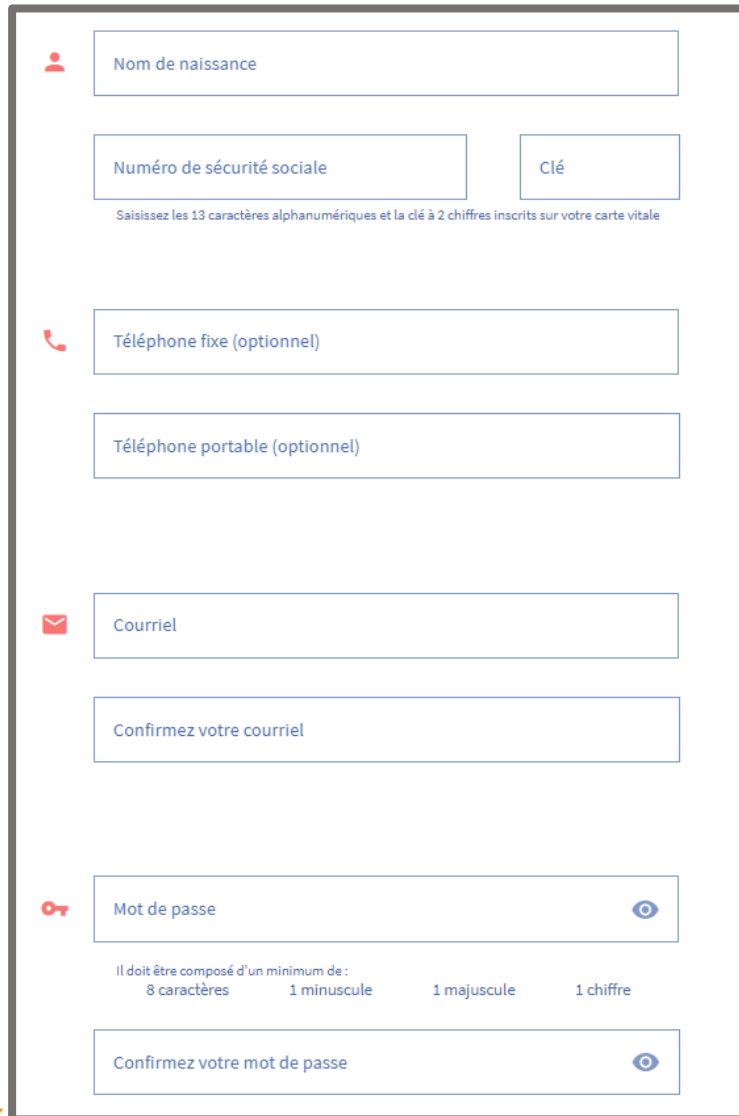
JE CONSULTE ET J'UTILISE MES DROITS POUR LA FORMATION

Ils sont mis à jour chaque année en fonction de votre activité et de votre temps de travail.

Je crée mon compte

 Vous avez déjà un compte ? **Se connecter**

1. Pour créer votre compte, rendez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
2. Munissez-vous de votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
3. Cliquez sur **Je crée mon compte**



The screenshot shows a registration form with the following fields and instructions:

- Nom de naissance**: A single text input field.
- Numéro de sécurité sociale**: A text input field.
- Clé**: A small text input field.
- Instructions**: "Saisissez les 13 caractères alphanumériques et la clé à 2 chiffres inscrits sur votre carte vitale".
- Téléphone fixe (optionnel)**: A text input field.
- Téléphone portable (optionnel)**: A text input field.
- Courriel**: A text input field.
- Confirmez votre courriel**: A text input field.
- Mot de passe**: A text input field with a visibility icon (eye).
- Instructions**: "Il doit être composé d'un minimum de : 8 caractères, 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre".
- Confirmez votre mot de passe**: A text input field with a visibility icon (eye).

4. Complétez les éléments suivants :

- Nom de naissance
- Numéro de sécurité sociale
- Numéro de téléphone (facultatif)
- Adresse mail
- Créer un mot de passe

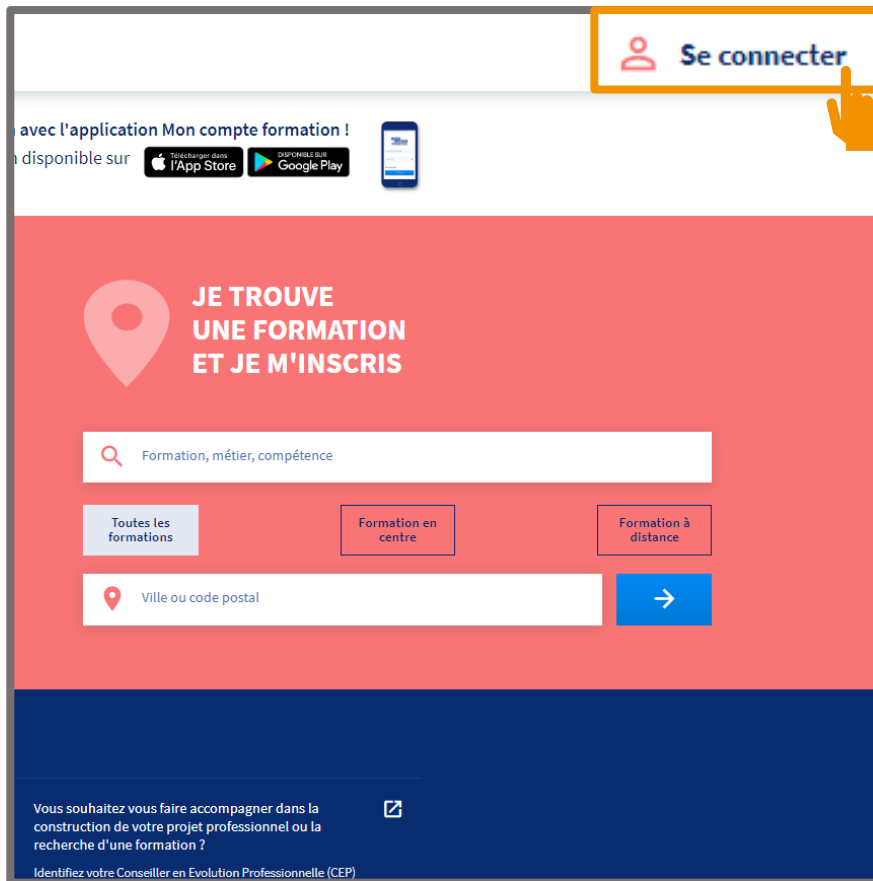
Contrôle de sécurité
Cliquez sur l'image **Clef**

Version sonore Renouvelez le contrôle de sécurité

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation
Je consulte la politique de protection des données personnelles

Annuler **Créer mon compte**

5. Passez le contrôle de sécurité en suivant les instructions
6. Cliquez sur **J'accepte les conditions générales d'utilisation**
7. Cliquez sur **Créer mon compte**
8. Consultez vos mails pour valider votre inscription



9. Une fois votre inscription validée, vous pouvez vous connecter.

The screenshot shows the login page with two columns. The left column is titled 'J'ai déjà un compte' and contains input fields for 'Numéro de sécurité sociale' and 'Mot de passe'. The right column is titled 'Je ne suis pas encore inscrit(e)' and contains a 'Créer un compte' button. The 'Se connecter' button at the bottom of the left column is highlighted with an orange box and a hand cursor.

10. Entrez vos identifiants de connexion

11. Cliquez sur **Se connecter**

12. Acceptez les **conditions générales de vente**

Rechercher une formation Mes droits formation Mes dossiers de formation Comprendre la formation

Mes droits formation

1500,00 €

Vos droits vous permettent de financer une formation.

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités **au plus tard le 30 avril** de l'année suivante.

Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.

Vous étiez salarié privé avant le 31 déc 2014 ?
Saisissez vos heures acquises au titre du DIF

[Saisir mon DIF](#)

[Voir mon historique](#) ▾

Mes droits formation

Compte professionnel de prévention

0 point(s)

Dont 0 point(s) bloqué(s)

Vous avez désormais accès aux droits de formation dont vous disposez sur votre compte.



Si vous étiez salarié avant le 31 Décembre 2014, vous avez des heures de DIF (Droit individuel à la Formation), ainsi vous devez les **reporter** pour pouvoir les utiliser.

Pourquoi ?

- Pour bénéficier d'un budget de formation supplémentaire
- Pour répondre à un vrai besoin de formation via un cursus
- Pour les utiliser avant de les perdre !

Où ai-je accès à mes heures DIF ?

- Sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015
- Sur une attestation spécifique transmise par votre employeur en 2015
- Sur le certificat de travail remis par votre dernier employeur avant décembre 2014
- Pensez à enregistrer l'un de ces trois justificatifs sur votre ordinateur, il vous servira pour reporter vos heures !

INFO

Les heures de DIF doivent être reportées sur www.moncompteformation.gouv.fr avant le 31 juin 2020.

*Pour rappel, 20 heures par année de travail jusqu'au 31 Décembre 2014 plafonnées à **120 heures**

Étape 2 – Reporter ses heures DIF

Comment les reporter ?

- Dans l'onglet "Mes droits formation"
- Cliquez sur **Saisir mon DIF**

Rechercher une formation **Mes droits formation** Mes dossiers de formation Comprendre la formation

Mes droits formation
1500,00 €

Vos droits vous permettent de financer une formation.

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités **au plus tard le 30 avril** de l'année suivante.

Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.

Vous étiez salarié privé avant le 31 déc 2014 ?
Saisissez vos heures acquises au titre du DIF

Saisir mon DIF

- Complétez votre solde

1. Saisir mon solde

Soit en euros :

Mon solde DIF en heures
0

0 €

Saisir mon DIF

?

Où trouver cette information ?

- Joignez votre justificatif

2. Fournir mon attestation

Choisir un fichier

Champ obligatoire

- Enregistrez

Annuler **Enregistrer**

Vous devez saisir votre solde d'heures DIF avant le 31/12/2020

Le **Groupe ARKESYS** s'engage à vous accompagner dans vos projets de formation

Par mail



info@arkesys.fr

Lors de réunions d'information



Centre de Lyon

24 Espace Henry Vallée, 69007 Lyon

Centre de Saint-Etienne

70 rue Bergson, 42000 Saint-Etienne

Centre de Marseille

152 Avenue du Prado, 13008 Marseille

Par téléphone



04 37 24 36 78

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet www.groupe-arkesys.com



Groupe.Arkesys



GroupeArkesys



GroupeArkesys